

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 21 Février 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 67

Pouvoirs : 18

Membres votants : 85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20190221-28_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2019

Date de la convocation : 15/02/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi vingt et un février à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Madame BERNARD Nathalie, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DROUIN Colette, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LESEUR Michel, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Monsieur MATHIERE Philippe, Madame BLONDEL Véronique, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur DIEULLE François, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WEBER Claude, Monsieur WIRTON Philippe.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GROULT Daniel, Madame GUITTON Sylvie, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PORTAIS Alain, Monsieur PRIVE Bruno, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur

THIBAULT-BELET Patrick, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste.

Pouvoirs : Madame ANGOT Josiane pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BELLIES Albert pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur FROIDMONT Pascal pouvoir à Monsieur SOURDON André, Monsieur GOBRON François pouvoir à Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Monsieur GROULT Jean-Louis pouvoir à Madame RODRIGUE Colette, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame LECONTE Anne-Marie pouvoir à Madame DROUIN Colette, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur LHOMME Patrick pouvoir à Monsieur MALARGE Pierre, Madame MARESCAL Josiane pouvoir à Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PIQUENOT Olivier pouvoir à Monsieur BARON Marc, Monsieur PREVOST Jean-Jacques pouvoir à Monsieur DORGERE François, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur WIRTON Philippe, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 28/2019 : Convention relative à l'accueil et la garde des animaux errants ou dangereux – Refuge de l'Espérance

En 2018, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a été saisie d'une demande de subvention du refuge de l'Espérance d'Appeville-Annebault « sauvegarde animalière Risle Seine » qui rencontré des difficultés financières.

Une rencontre sur place, le 31 mai 2018 des représentants des 5 EPCI membres (Communauté de communes de Roumois Seine, Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge, Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, Communauté de communes du Pays d'Honfleur, Intercom Bernay Terres de Normandie), en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Bernay, des représentants de l'association et de l'expert-comptable de l'association a permis d'évaluer le besoin de financement qui serait apporté solidairement par les 5 établissements publics concernés sur une base non encore arrêtée mais provisoirement estimée à 50 centimes par habitant au titre de la demi-année 2018.

Afin de les aider et de permettre à cette association de poursuivre son action de protection et d'accueil des animaux abandonnés, le conseil communautaire par délibération en date du 28 juin 2018 a attribué une subvention pour l'année 2018 d'un montant de 20 000 €, en complément et de manière solidaire avec les autres territoires concernés. Cette délibération n'a pas donné lieu à exécution, les conditions de solidarité n'étant pas remplies.

Toutefois, une réunion de travail s'est tenue le 27 novembre 2018 à la Mairie de Pont-Audemer en présence du Président et des salariés du refuge de l'Espérance – association SARS sises à Appeville-Annebault afin d'envisager un conventionnement commun entre ladite association et les 4 intercommunalités susceptibles de recourir au service de fourrière animale proposée par le refuge.

Ladite convention prévoit les conditions de participation financière au service rendu.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention relatif à l'accueil et la garde des animaux errants ou dangereux ;

- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision ;

Résultats du vote :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
67	18	85	5	80	14	66

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20190221-28_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2019

